

ASSEMBLÉE NATIONALE3 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2538

présenté par
Mme Thill

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est un amendement de cohérence car il ne convient pas de légiférer sur un tel sujet en un temps de crise et de tragédies pour notre pays et les Français.